

Journée de présentation du troisième plan santé au travail (PST3)

Discours de Clôture de M. Yves Struillou, Directeur général du travail

Lundi 23 mai 2016

Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir pour moi de clôturer les débats de cette journée qui à l'évidence ont été particulièrement riches et instructifs pour l'ensemble des participants.

Elle vient ainsi couronner un processus engagé il y a presque deux ans dans un champ caractérisé par un très grand nombre d'acteurs où le PST 3 a pour objectif de fédérer l'action de tous sur des objectifs stratégiques communs, devenant ainsi un catalyseur majeur d'idées et de projets.

1. Remerciements aux différents contributeurs

Mes remerciements vont d'abord aux partenaires sociaux pour les consensus constructifs que vous avez su bâtir dans un champ pourtant complexe, la conciliation d'enjeux souvent sensibles que vous avez su réaliser pour co-construire une politique qui nous mette en mesure d'aborder les défis à venir : vieillissement de la population active, nouveaux risques, appropriation par les acteurs de l'entreprise de transformations notamment technologiques mais aussi managériales

pour alimenter la compétitivité tout en préservant et en promouvant la santé des salariés.

Cette implication vous a permis au sein du Comité d'orientation des conditions de travail d'adopter à l'unanimité les orientations du PST 3. C'est là un fait assez remarquable pour que je m'y arrête. 10 organisations professionnelles et syndicales ont adopté par consensus, sur des questions sensibles et en prenant des positions courageuses, un texte d'orientation riche et porteur.

Ce consensus est un marqueur fort de notre projet commun. Il nous obligeait d'une certaine manière. Il aura objectivement éclairé et accompagné la construction du PST3. Pour ceux qui l'ont élaboré, sous l'égide de la direction générale du travail, c'était une référence constante, pleinement reprise dans le plan. Les commentaires tenus par les partenaires sociaux lors du comité permanent du conseil d'orientation des conditions de travail qui s'est tenu le 8 décembre 2015 à l'occasion de la présentation du PST 3 par Madame la ministre, démontrent qu'ils se retrouvent bien dans le plan adopté.

Je souhaite à cet égard saluer l'apport précieux et avisé des acteurs de des organismes de veille et de la prévention (Anact, Anses, INRS, OPPBTP), ministères (santé, agriculture, environnement, emploi), organismes de sécurité sociale (Cnamts, MSA, RSI), représentants des métiers (services de santé au travail, médecins du travail) et des

territoires (Direccte, Carsat, Aract) associations de victimes. En évoquant cela, et sans faire la comptabilité des réunions tenues et des personnes sollicitées, vous mesurerez sans doute à quel point le PST3 aura été un outil construit ensemble, pour mieux agir ensemble.

2. Présentation du PST : un contenu innovant, qui opère un renversement de perspective majeur et donne un nouveau souffle à la politique de la santé au travail

La présentation d'un outil comme le plan santé au travail constitue un jalon important pour un directeur général du travail.

Le PST 3 opte en effet résolument pour une nouvelle approche issue d'un renversement de perspective majeur. Ce renouvellement de la problématique a été insufflé dans les trois axes structurants qui composent le PST 3 :

- Deux axes stratégiques principaux :
 - Donner la priorité à la prévention primaire et développer la culture de prévention ;
 - Améliorer la qualité de vie au travail, levier de santé, de maintien en emploi des travailleurs et de performance économique et sociale de l'entreprise ;
- Un axe « support » transversal : Renforcer le dialogue social et les ressources de la politique de prévention, en structurant un système d'acteurs, notamment en direction des TPE-PME.

Comme vous avez pu le constater, ces trois axes sont déclinés en dix objectifs opérationnels. Ces objectifs sont eux-mêmes déclinés en un certain nombre d'actions, se voulant très concrètes, visant à favoriser leur mise en œuvre effective.

Le **premier axe stratégique** donne corps à un **renversement de perspective consistant à accorder la priorité à la prévention primaire plutôt qu'à la réparation**. Il s'agit là d'une orientation forte et courageuse, qui a fait l'objet d'un consensus entre les partenaires sociaux au sein du COCT. Cette démarche vertueuse permettra, d'agir le plus en amont possible afin d'éviter des accidents et maladies professionnels ou plus largement la dégradation de la santé des travailleurs, au profit de tous les acteurs concernés : salariés, entreprises, système de protection sociale, représentants du personnel, comme le souligne l'accord national interprofessionnel sur la qualité de vie au travail de juin 2013.

Cependant, je voudrais dès maintenant rassurer ceux qui étaient ou seraient enclins à penser que le PST3 conduirait ainsi à négliger le volet « réparation » de notre action. Je le dis ici avec force : **Si le PST 3 met l'accent sur la prévention, ce n'est pas pour autant qu'il ignore les enjeux de réparation**. Car le changement est plus subtil que cela. Il s'agit en l'occurrence de réajuster la focale, en mettant en avant le fait que **c'est en premier lieu par l'action en amont, en prévention primaire, que la sinistralité peut être réduite**, réduisant

par là le coût économique et social de la réparation et recréant ainsi des marges de manœuvre financières pour améliorer la qualité de l'action en réparation.

Par son **deuxième axe stratégique**, le PST affirme avec force **une approche positive du travail**. Tournant le dos à une vision du travail qui ne serait que pathogène, elle doit nous permettre de saisir les opportunités que représentent également les enjeux du travail moderne. Sur ce point, les attentes de nos concitoyens sont fortes et légitimes : conciliation vie privée/vie professionnelle, reconnaissance professionnelle, gestion des parcours professionnels, promotion de la santé au travail, qualité de vie au travail et qualité du travail, autant de thèmes qui sont au cœur des enjeux du travail d'aujourd'hui, et auxquelles nous devons collectivement apporter des réponses.

Pour ce faire, le PST promeut plusieurs leviers de l'engagement des entreprises dans la démarche de prévention qui est au cœur du PST :

- la **qualité de vie au travail**, qui permet de concilier bien-être des salariés et performance de l'entreprise, leur mise en cohérence pouvant être améliorée en donnant plus de voix à l'expression des salariés sur leur travail et en plaçant la qualité du travail au cœur des préoccupations stratégiques de l'entreprise ; le PST 3 propose également

des réponses concrètes aux enjeux du vieillissement au travail et des difficultés de santé des travailleurs, facteur majeur de désinsertion professionnelle, autour d'un **axe essentiel sur le maintien en emploi**.

- Enfin, le terme de santé au travail prend réellement tout son sens car il démontrera de manière concrète que le **travail peut être facteur de santé**. Le PST 3 cherche ainsi à renforcer la transversalité entre santé travail et santé publique, grâce notamment au renforcement des relations institutionnelles de ces deux sphères, à la prévention des risques multifactoriels que sont les addictions (comme a pu vous le préciser en début d'après-midi Mme la présidente de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) et les maladies cardiovasculaires et à la promotion d'environnements de travail favorables à la santé.

Dans son troisième axe, le PST 3 pose la question de l'engagement des nombreux et divers acteurs de la santé au travail dans cette dynamique commune ainsi impulsée. Au-delà de la mise en système de ces acteurs, qui est aussi au cœur des missions du COCT et de ses comités régionaux, il souligne le rôle central occupé par le dialogue social, qu'il a également pour objectif de promouvoir ainsi que de la mobilisation des acteurs clé que sont la médecine du travail et l'inspection du travail. Enfin, il impulse des modalités d'action à

mettre en œuvre en direction des petites et moyennes entreprises, afin de leur donner pleinement les moyens d'agir (offre de service, accompagnement, etc.).

Le PST 3 innove en ce qu'il est **prospectif et cherche à apporter des réponses aux défis du travail moderne**. Je pense par exemple à l'allongement des carrières et aux enjeux du vieillissement des actifs, aux nouvelles formes de travail, liées par exemple au numérique, qui suscitent des enjeux de protection adéquate des salariés, aux enjeux rencontrés par tous du changement des organisations et du management, qui ne doit remettre en cause ni la sécurité ni le caractère humain de la conduite des hommes, aux défis de la mise en œuvre de plus d'égalité professionnelle. Sans relâcher les efforts sur les risques déjà bien identifiés (chutes de hauteur, troubles musculo-squelettiques, stress au travail), nous sommes mis au défi d'agir en anticipation sur de nouveaux risques dont les effets ne pourraient être visibles que dans le futur (risques émergents, par exemple les perturbateurs endocriniens, les nanomatériaux, l'interface homme-robot, etc.). C'est dès aujourd'hui qu'il faut agir en prévention et développer de nouvelles régulations. Comme la dernière table ronde l'a souligné, la production de connaissances et la recherche occuperont d'ailleurs une place importante dans le plan. Il s'agit là de défis, qui bien anticipés peuvent également être des opportunités majeures pour l'économie française et les travailleurs.

3. Perspectives

La méthodologie de mise en œuvre du PST 3 est en voie de finalisation, toujours fondée selon une approche partenariale. Je viens de signer l'instruction accompagnant la déclinaison territoriale du PST 3. Cette mise en œuvre nécessite également d'être pilotée et suivie avec attention et fera l'objet, à travers notamment les travaux du comité de pilotage mis en place à cet effet, sur une démarche d'évaluation des résultats des actions et des outils produits au regard des besoins réels des acteurs de l'entreprise. Elle se formalisera également par la remise d'un rapport annuel sur l'avancement du PST et des plans régionaux santé au travail (PRST).

Au vu de ce panorama cohérent d'objectifs et d'actions, je pense qu'il est possible d'agir résolument par la prévention, pour améliorer le bien-être au travail, la santé au travail, autant d'expressions qui ne doivent pas rester de vains mots, et auxquelles nous devons redonner tout leur sens. Cette action permettra de tirer toutes les opportunités des nouveaux visages et des nouvelles réalités du travail tant en termes de bien-être que de performance.

Comme vous le constatez, les chantiers en santé et sécurité au travail sont nombreux et essentiels comme en attestent la richesse de vos échanges et contributions d'aujourd'hui.

Ensemble, nous disposons à présent de tous les outils nécessaires pour faire progresser la culture de prévention et la qualité de vie au travail en France, répondant ainsi aux attentes des travailleurs et des entreprises.

- Les axes et les objectifs stratégiques du troisième Plan santé au travail, partagés par les acteurs de la santé au travail, vont nous permettre d'œuvrer collectivement dans le sens de la prévention.
- Je vous sais tous pleinement engagés dans cette démarche : pour les grands opérateurs de l'Etat et les départements ministériels associés, je sais que nous partageons ces objectifs communs et que vous êtes pleinement engagés pour les faire progresser, comme le démontrent clairement vos interventions.
- L'engagement des partenaires sociaux, aux niveaux national et régional sur ces priorités sera également un facteur clé pour faire progresser ces orientations, et je sais votre mobilisation.
- Enfin, c'est sur les dynamiques territoriales que nous pourrons nous appuyer : l'élaboration partenariale des PRST, puis leur mise en œuvre, seront essentiels et devront être valorisés comme il se doit par la DGT. Les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) sont l'illustration de la manière dont les PRST pourront être

diffusés au sein de l'activité des partenaires régionaux de la prévention que sont la Direccte, les SST et la Carsat.

Ce sont là les étages de la fusée du PST qui sera ainsi prête à décoller.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour que cette journée marque le coup d'envoi de notre engagement mutuel en faveur de la santé et la sécurité au travail à travers cette feuille de route que constitue pour les cinq prochaines années le PST3. Je vous assure également de mon entier engagement et de mon soutien pour mettre en œuvre et valoriser les résultats qu'il produira.

Je vous remercie de votre attention.